



La feuille de Charmes



En ce début d'année, la parution du premier bulletin de la FEUILLE DE CHARMES me donne l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée et de définir les principaux objectifs de l'action municipale pour 2018.

La commune a vécu 2017 sans grande évolution de population : 2 décès, aucune naissance, les mouvements au nombre de 5 ne concernant que les habitations destinées à la location.

Deux projets ont abouti durant l'année écoulée, d'une part l'enfouissement de la ligne haute tension ainsi que des lignes électriques et téléphoniques le long de la digue confortant l'attrait touristique du lac, d'autre part la modification de la carte communale qui a permis le démarrage du site « CHARMES EN CHALET » avec un chalet terminé et deux en cours de finition.

En 2018, l'action du conseil municipal sera centrée sur trois sujets.

Le premier prioritaire sera celui de l'EAU POTABLE avec l'amélioration nécessaire de sa qualité (la teneur en nitrates restant trop importante) et la consolidation de son approvisionnement par le remplacement partiel des conduites d'amenée au château d'eau.

Le second concerne l'ASSAINISSEMENT du village avec la poursuite du projet de réhabilitation des assainissements des villages adhérant au SIALC (BANNES CHANGEY CHARMES NEUILLY L'EVEQUE).

Pour la commune elle procédera à l'achat du terrain nécessaire à la construction du futur lagunage qui devrait être opérationnel en 2020.

Le troisième enfin concerne la mise en place de l'apport volontaire pour les ORDURES MENAGERES actée par le Grand Langres.

En conclusion, toute l'action du conseil municipal visera à faire de CHARMES un village où il fait bon vivre dans le respect des lois et des règles de vie en communauté.

LE MAIRE, BERNARD JOFFRAIN

EAU

RESEAU EAU POTABLE

- Canalisations d'amenée des captages au regard de jonction
- Hydro vidéo est intervenu pour inspecter les canalisations

1/ la conduite du captage 1 est partiellement bouchée par des dépôts de calcaire

2/ la conduite du captage 2 est totalement bouchée.

3/ la conduite du captage 3 est correcte.

Les solutions de débouchage semblent aléatoires et il serait préconisé un remplacement total des conduites des captages 1 et 2 par des tuyaux de 90mm.

Le Conseil Départemental sera sollicité pour une éventuelle assistance à maîtrise d'œuvre ainsi qu'une demande de subvention.

Vu les conditions atmosphériques, ces travaux pourront être réalisés à partir du mois d'avril quand les conditions d'accès seront redevenues acceptables.



- Teneur en Nitrate : la dernière analyse en date du 16/01/18 fait état d'un taux de nitrate de 68.3 mg/l, de nouveau en augmentation par rapport à la précédente et toujours au-dessus de la norme de 50 mg/l.

Une relance auprès des services départementaux concernant la définition de l'aire d'alimentation des captages a été effectuée. En attente d'une réponse.

LOCATION PATIS COMMUNAUX

Le bail de location à M. Clément Richard concernant la parcelle ZB 13b d'une superficie de 0 ha 27a est arrivé à échéance. Il convient de renouveler ce bail de location.

Il est donc proposé à M. Clément, un nouveau bail de 9 ans pour un montant de fermage établi sur la base 2016 augmentée chaque année de l'indice de fermage notifié par la Préfecture.

Voté à l'unanimité.

ACHAT TERRAIN

Pour le lagunage : après consultation auprès du notaire Maître Guichard, il sera établi un compromis de vente conforme à la délibération N°1256 en date du 20 novembre 2017 soit un prix de 1 700.00 € pour les 2 parcelles ZE 14 et ZE 15. Ce compromis sera envoyé à M. Bezy Bernard.

Terrain SCI Lamontre : Maître Guichard prendra contact avec Maître François Philippe afin d'identifier tous les héritiers de la SCI Lamontre pour que la commune fasse une offre d'achat du terrain cadastré ZC 8 d'une superficie de 9 520 m².

Bien sans maître, parcelle ZE 26 : La procédure de bien sans maître est de la responsabilité de la sous-préfecture. La demande sera relancée auprès de Mme Vignot qui n'a jamais répondu au courrier en date du 26 mai 2015.

VENTE DE TERRAIN : parcelle ZC 31

Afin de préserver les intérêts de la commune et ceux de M. Jean-Luc Arnoult, Maître Guichard propose d'établir une promesse de vente avec 2 clauses libératoires :

- une clause précisant que si, dans le cadre du PLUI intercommunal, la parcelle ZC 31 n'est pas reclassée en zone aménageable alors la vente est annulée.

- une clause d'occupation gratuite du terrain avec en contrepartie l'entretien de ce terrain. La vente se concluant dès que le terrain est déclaré aménageable (autre avantage, le terrain sera payé à ce moment-là).

Le terrain fait actuellement l'objet d'une location par un bail précaire à M. Vaulot Frédéric pour un montant de 267 €/an résiliable tous les ans avec un préavis de 3 mois pour le locataire et 6 mois pour la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte la vente du terrain pour un montant de 8000 € avec paiement d'un loyer annuel de 267 € jusqu'à la conclusion de la vente. Ces loyers étant déduits du montant de la vente au moment de la cession.

Un courrier de réponse sera adressé à la SCI Charmes en Chalet.

TRAVAUX EGLISE

- Quelques tuiles et une rive en zinc ont été retrouvées dans le cimetière suite à la tempête.

Le conseil demande l'établissement de devis par des artisans locaux pour la remise en état du toit de l'Eglise.

- Demande de Mme Nathalie Ebrard concernant le parking de l'Eglise qui se plaint de l'état du terrain devant sa maison, dégradé par les véhicules qui font demi-tour sur cette place.

Elle demande la pose de rubans de chantier pour neutraliser la partie herbue du parking.

Le terrain étant communal, cette solution est inenvisageable.

Pour améliorer la situation, le Maire propose, en fonction des données cadastrales, de délimiter le parking, de procéder à un décaissage et d'étaler du tout-venant pour éviter la boue.

Travaux à faire par les bénévoles pour éviter un coût. M. Jean-Daniel Bonhomme établira un plan précis du domaine public pour finaliser la réfection du parking.

- Puissance électrique du compteur : suite à l'installation du compteur Linky, il s'avère que la puissance souscrite (6 kwh) est devenue insuffisante pour alimenter le chauffage. Après en avoir délibéré, le conseil accepte l'augmentation de la puissance souscrite afin de passer de 6 kwh à 18 pour un coût d'abonnement annuel qui passe de 115.08 à 176.52 €/an.

ADHESION DEFIS 2018

Compte tenu des travaux exécutés en 2017 et satisfaisants, le conseil décide de renouveler l'adhésion à défis pour l'année 2018 pour :

- débroussaillage des 3 captages (3 fois/an)
- ménage mairie et salle des fêtes (2 fois/an)
- autres travaux à la demande et sur bon de commande.

Voté à l'unanimité.

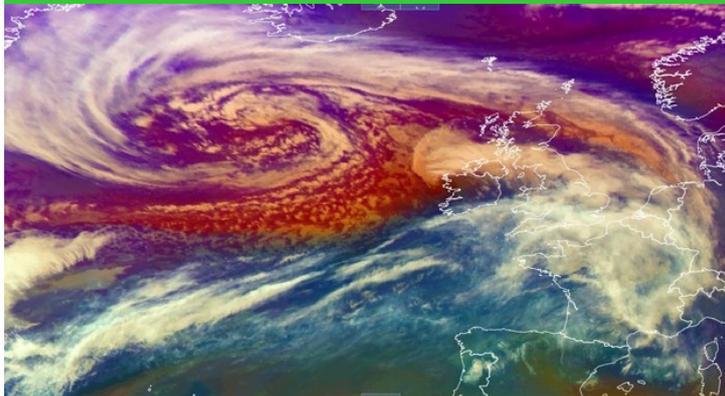
TRAVAUX CHEMINS COMMUNAUX

Il faut planifier le busage du chemin en Metcheve et le nettoyage du ruisseau le long de chez M. Jérôme Jeaugey et M. Jeanny Voinchet

Et voir le Sivom pour le nettoyage de la fontaine.

Une journée de travaux d'intérêt général pour la commune a été programmée le samedi 17 février prochain.

CONSEQUENCES DE LA TEMPETE ELEANOR



- **Dossier Dominique Gindrey** : Le Maire a été entendu par la Gendarmerie à qui il a fourni tous les éléments du dossier en sa possession (délibération du conseil, rapport d'expertise de M. Pichery).

Le Procureur de la République a classé le dossier au pénal dégageant la responsabilité de la commune. L'indemnisation des dégâts sera l'affaire des assurances.

- **Arbres tombés** : la commune déplore 4 arbres tombés suite à la tempête. Outre celui sur la maison de M. Gindrey, 1 peuplier en face de la maison de M. Thabourin et 2 sapins devant la maison de Lucienne Thabourin. M. Claude Prautois ayant estimé qu'il n'y avait rien à en tirer, il semble nécessaire de débiter les arbres pour du bois de chauffage.

Un appel à candidature sera émis pour le façonnage de ces arbres. Le bois sera acquis pour la somme de 1.00 € le stère.

- **Cas des arbres restés debout** : M. Thabourin a envoyé un mail demandant l'élagage des peupliers devant chez lui (suivi de M. Collombet).

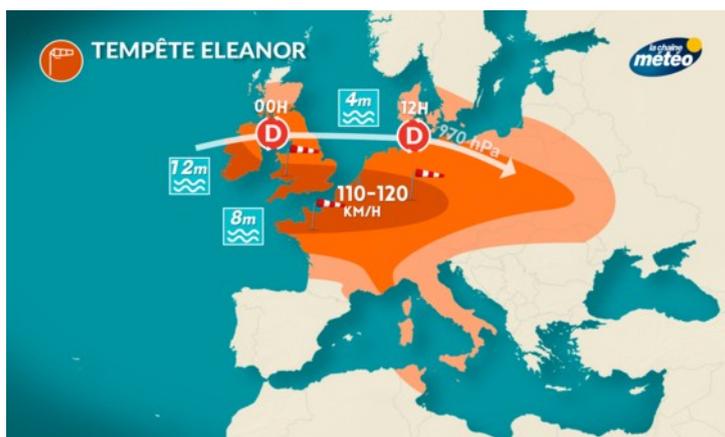
M. Gindrey demande l'abattage des 2 peupliers restant devant chez lui.

Compte tenu de la situation, le maire propose l'abattage de ces arbres avec une nouvelle plantation d'arbres à définir.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte par 10 voix pour et 1 abstention, l'abattage des peupliers devant chez M. Gindrey ainsi que l'abattage ou l'élagage des arbres devant chez Mme Thabourin et M. Collombet.

Des devis seront demandés à M. Prautois et à des artisans locaux.

Un appel à candidature pour ce façonnage sera établi aux mêmes conditions que pour les arbres tombés.



BUDGET

BILAN COMPTE DE GESTION 2017

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 71 707.67 € pour un budget de 89 249.60 € soit 17 541.93 € non engagé (19.65%)

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 87 418.45 € pour un budget de 89 249.60 € soit 17 541.93 € soit une baisse de 1 831.15 € (2.05%)

Les dépenses d'investissement s'établissent à 42 857.63 € pour un budget de 75 124.10 € soit un montant disponible de 32 266.47 € (42.95 %)

Investissement non réalisé en 2017 : achat de terrain et étude de l'aire d'alimentation des captages.

VOTRE QUOTIDIEN



Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://pre-demande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



Pour toute information : www.demarches.interieur.gouv.fr



AGENDA

- ▶ La chasse aux oeufs est fixée au **Samedi 7 avril 2018.**
- ▶ La date du repas des aînés est fixée au **Samedi 14 avril 2018 à 12h00.**

NOEL COMMUNAL

C'était le 17 décembre dernier une dizaine d'enfant et autant d'adulte ont assisté au Noël proposé par la commune.

Après-midi jeu organisé par la Charmeuse au « Chats Perchés » à Langres

Carnaval



Bonjour à tous et à toutes,
J'ai découvert la Charmeuse à mon arrivée en 2016, j'ai rencontré une équipe dynamique et soudée au service des enfants et des habitants de notre charmant village. J'ai repris la présidence pour que perdure cette convivialité et ces animations au sein du village.

Je remercie Sandrine Bougrel pour ces nombreuses années de présidence ainsi que son bureau et ses bénévoles. Je tiens également à mettre en avant l'équipe du bureau nouvellement renouvelée, Richard Clément et Sébastien Chevigny aux postes de vice-présidents, Sandrine Bougrel au secrétariat, Magali Roche qui garde son poste de trésorière.

Rien ne pourra se faire sans l'aide des bénévoles, c'est pour cela que je vous invite tous et toutes à nous rejoindre que ce soit lors des manifestations (participants ou bénévoles), ou lors des préparations pour donner vos idées et ainsi faire évoluer notre association aux envies de ces participants.

J'aimerais que chacun peu importe son âge puisse trouver au cours de l'année dans nos activités un moment de convivialité.

Dans l'attente de vous revoir, je vous souhaite une agréable journée.

Maud Broccard, présidente de la Charmeuse

Population municipale INSEE au 01/01/2015
152 habitants - réelle : 162

Etat civil 2017 :
Pas de naissance
1 mariage :
M. Chevigny et Mme Mosiman
2 décès :
Mme Carmen Denizel
M. Amory Vilain



INFOS PRATIQUES / TARIFS 2018

AEP (Eau potable) :
Abonnement : 39,36 € - 1,30 € / m³
Le relevé des compteurs a lieu 1 fois par an (courant août).

Taxe d'entretien des chemins ruraux : 12 €/ha

Assainissement (SIALC) :
Taux fixe : 60 € - 0,75 € / m³
Géré par le Syndicat SIALC de Neuilly l'Evêque

Salles des fêtes : 1 jour : 60 € - 2 jours : 80 €
EDF : 0.25 € du kwh
Vaisselle : 0.50 € le couvert
Casse verre et assiette : 1.50 € et couvert : 0.80 €

Alambic : 12 € par journée

Ordures Ménagères : Compétence gérée par la Communauté de Communes du Grand Langres.
Redevance : 96 € / habitant
Mairie : 2,20 € x 153 = 336,60 €



Mairie de Charmes-lès-Langres
15, rue des Sorbiers
52360 CHARMES-LES-LANGRES
Tél. : 03 25 87 24 21

@ commune-charmes-les-langres@orange.fr

www.charmes-les-langres.fr

Horaires

Secrétariat : le mardi de 9h00 à 12h00
Permanence du Maire (ou adjoint) : le vendredi de 18h à 19h